

## « Shopping de l'asile » : quand les mots n'ont plus de sens

Par [Nathalie Birchem](#), le 11/5/2018 à 05h17

Nathalie Loiseau, ministre des affaires européennes, a reconnu qu'elle n'aurait pas dû parler de « shopping de l'asile » à propos des migrants. Un terme toutefois souvent utilisé dans les débats européens.



Jeudi 10 mai, la ministre chargée des affaires européennes Nathalie Loiseau a reconnu que l'expression « *shopping de l'asile* », qu'elle employée la veille lors d'un débat au Sénat, n'était « *pas heureuse* » tout en affirmant qu'elle « *est pourtant communément*

*utilisée par les institutions et les spécialistes européens du droit d'asile* ». De quoi parle-t-on ?

Qu'a dit exactement Nathalie Loiseau ?

C'est lors d'un débat au Sénat sur « L'Union européenne face aux défis de la sécurité, des migrations et des frontières » que la ministre s'est exprimée. La sénatrice écologiste Esther Benbassa l'avait interpellée en évoquant la situation d'Abdel, un migrant originaire du Soudan Darfour, qui avait fui son pays à l'âge de 12 ans avec sa famille.

Après avoir passé plusieurs années dans un camp au Tchad, il a rejoint l'Europe via l'Italie, avant d'arriver en France, a raconté la parlementaire. « *Quelques mois plus tard, en vertu du règlement Dublin, il avait été reconduit en Italie, qui lui signifia une interdiction du territoire. Il revint donc en France. Durant ce douloureux parcours (...), Abdel n'a jamais été en mesure de formuler une demande d'asile.* »

Nathalie Loiseau lui a répondu ainsi : « *Les pays de première entrée (...) se sont trouvés confrontés à un très grand nombre d'arrivées de demandeurs d'asile, mais de demandeurs d'asile, qui, comme probablement le jeune homme dont vous faites état, n'ont pas souhaité demander l'asile dans le pays dans lequel ils sont entrés.* » Puis la ministre s'est exclamée : « *Madame, vous levez les yeux au ciel, mais lorsqu'on arrive du Sud-Soudan, on peut décider de faire du shopping de l'asile et trouver qu'on est mieux en Suède qu'en Italie. Mais enfin tout de même !* »

Que veut dire l'expression « shopping de l'asile ?

Devant l'indignation suscitée, Nathalie Loiseau a convenu le lendemain sur Twitter que l'expression n'était « pas heureuse » tout en affirmant qu'*« elle désigne une réalité constatée et elle est couramment utilisée par les spécialistes du régime européen de l'asile »*.

Effectivement, le terme, apparu sous sa forme anglo-saxonne (« *asylum shopping* ») dès 2000, est fréquemment cité dans les débats européens. Il figure dans le [Glossaire 2.0 sur l'asile et les migrations](#) qui le définit comme un « *phénomène selon lequel un demandeur d'asile dépose une demande d'asile dans plus d'un État membre ou choisit un État membre plutôt qu'un autre, sur base des conditions d'accueil ou d'une assistance sociale qui lui semblent être plus favorables* ».

Cette formule, qui renvoie au vocabulaire de la consommation, est basée sur l'idée que le migrant est en position de choisir le pays où il fera sa demande d'asile. Et que toute différence de législation est susceptible d'encourager les mouvements dits « secondaires » entre pays européens.

Migrants : la mairie de Paris alerte sur les risques significatifs de noyades

La volonté de rapprocher les législations a été à l'origine des règlements Dublin. Notamment le règlement Dublin III de 2013, qui pose que l'État qui a enregistré l'entrée dans l'Union européenne est l'État compétent pour l'asile. Partant de là, tout migrant enregistré dans un autre pays peut y être renvoyé, comme cela a été le cas pour Abdel.

## L'expression décrit-elle une réalité ?

Le terme shopping, qui nie les situations à l'origine des départs et les dangers du parcours migratoire, « est tout à fait malheureux car aucun demandeur d'asile ne fait du shopping et encore moins au Soudan Sud qui est un des pays les plus épouvantables à vivre », rappelle Jean-François Ploquin, directeur général de Forum réfugiés Cosi.

De fait, « quelqu'un qui s'exile est pris dans un écheveau de contraintes, explique-t-il. Il peut au départ choisir d'aller dans un pays, en fonction de la langue, des relations qu'il a, de l'idée qu'il se fait de la facilité à avoir des papiers et à trouver du travail. » Mais ce projet est chahuté par la réalité.

« Pour aller d'un pays à l'autre, reprend Jean-François Ploquin, le migrant dépend des passeurs. Sur le chemin, il doit souvent travailler, il peut aussi être volé, subir de mauvais traitements, ou refoulé. Au total, seule une petite partie des migrants arrivent dans le pays choisi. » Autant d'éléments qui n'ont rien à voir avec du shopping.

A lire : [À Paris, le campement de la Villette s'installe dans la durée](#)

En revanche, les mouvements secondaires de migrants qui, arrivés dans un premier pays européen, vont tenter leur chance dans un autre, sont un phénomène important.

Si la réputation d'un pays peut intervenir dans ce « choix », rare sont ceux qui comparent les législations avant de reprendre la route. En France, un tiers des demandes d'asile déposées en préfecture en 2017 proviennent de migrants dits dublinés, qui sont censés être renvoyés dans l'État européen responsable. Dans les faits, seuls un sur dix environ le sont effectivement. De nombreux migrants qui campent dans les rues du nord-est parisien sont dans cette situation.

Nathalie Birchem